



## Synthèse des 8 thèmes principaux identifiés lors des ateliers d'échanges du 27 août :

Les thèmes suivants sont les résultats des échanges du 27 août. Il est possible que des propos aient échappé aux rédacteurs de la présente synthèse, veuillez-nous en faire part via [le formulaire internet](#). Diverses propositions par thème ont été faites, elles feront l'objet d'échanges dans les groupes thématiques qui seront réunis au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

La présence réduite des éleveurs (un seul éleveur et deux maraîchers-éleveurs présents) le 27 août explique que les échanges se soient centrés sur la problématique maraîchère. Néanmoins, les éleveurs sont concernés par la plupart des thèmes et ils ont un rôle essentiel à jouer pour l'avenir de l'agriculture du marais Audomarois.

### Thème 1 : Renouveau de la population agricole.

La population de familles maraîchères est passée de 110 en 1990 à 27 entreprises aujourd'hui. Les installations dans le marais Audomarois sont rares et difficiles : « *Un jeune qui veut s'installer n'aura que des petites parcelles éloignées les unes des autres. De plus, c'est difficile pour un jeune de se faire une place quand on n'est pas fils d'agriculteur* » témoigne un maraîcher. Il faut trouver des terres accessibles, adapter sa production aux contraintes du marais et réussir à en retirer un revenu.

Le premier frein à l'installation est l'indisponibilité du foncier. Les maraîchers du marais continuent à s'agrandir pour garantir ou augmenter leur revenu, il s'agit également de garantir un volume de production suffisant en chou-fleur pour approvisionner la coopérative principale.

Certains participants ont donc souligné que pour l'instant il n'y avait pas la place dans le marais pour installer de nouveaux agriculteurs. Mais d'ici 5 à 10 ans, une partie des maraîchers actuels seront partis à la retraite sans successeur dans le cadre familial pour la plupart et les maraîchers restants n'auront peut-être pas la capacité de cultiver toutes les terres. Quelle sera l'occupation des terres qui sont aujourd'hui et ont toujours été des terres à vocation maraîchère ? « *S'il n'y a plus de maraîchers, le marais devient une jungle* ». Pour assurer l'occupation maraîchère des terres demain, plusieurs groupes ont souligné qu'il fallait attirer des jeunes qui souhaiteraient s'installer. En pérennisant et développant les activités existantes et leurs outils de commercialisation, le marais serait dynamique et deviendrait donc attractif : « *il faut donner envie de s'installer* » et « *permettre un retour dans le marais* ».

Des dispositifs pourraient être mis en place pour faciliter l'installation des jeunes et garantir le maintien de maraîchers dans le marais. Le marais communal a déjà un dispositif de tirage au sort sur les propriétés de la ville de Saint-Omer avec une priorité pour les jeunes exploitants. Cependant, ce dispositif ne permet pas de commencer une exploitation mais de la développer car il faut au préalable avoir obtenu le statut d'exploitant pour pouvoir en bénéficier. Les différents groupes d'échange ont partagé différentes idées de dispositifs d'accompagnement :

- Créer une zone de test à l'installation (« pépinière maraîchère » ou autre forme) qui serait un relais entre l'école d'agriculture et l'installation.
- Reconquérir certains espaces en friche pour installer et expérimenter de nouvelles pratiques afin de préparer la reprise des terres déjà cultivées le jour où les anciens partent et les libèrent.
- Avoir une visibilité sur les projets agricoles du marais et un dispositif de veille foncière.

- Prévoir un suivi entre les jeunes formés à l'école horticole du Doulac, notamment ceux en BPREA<sup>1</sup> et les maraîchers existants pour faciliter leur installation sur des parcelles du marais à la fin de leur formation.
- Créer un système de parrainage entre les porteurs de projets et les cédants qui permettrait aux jeunes de monter en compétences et s'adapter aux spécificités du territoire.

Que ce soit en engageant une reconquête agricole de certaines terres en friche ou en construisant ensemble un dispositif adapté pour permettre l'installation, dans tous les groupes, les participants étaient d'accord sur l'idée qu'il est nécessaire d'envisager l'installation autrement. Cette installation doit être pensée pour ne pas être une contrainte pour la viabilité des exploitations existantes, pour adopter des pratiques cohérentes avec l'environnement du marais et être viable économiquement. En effet, certains groupes ont souligné qu'il était plus avantageux de s'installer en maraîchage dans le marais car cela demandait moins d'investissement mais que les contraintes liées à l'environnement du marais pouvaient être un frein à l'installation et à la viabilité de l'exploitation. Un participant a souligné le manque d'aide de la Politique Agricole Commune (PAC) pour le marais et qu'il faudrait peut-être envisager d'autres aides financières pour aider les installations. De plus, la commercialisation des produits doit être réfléchiée en amont pour assurer des débouchés à ces nouveaux producteurs.

## Thème 2 : Modes de commercialisation

Aujourd'hui, les productions maraîchères sont commercialisées selon différents modèles. Une partie des productions, correspondant aux productions des exploitations les plus diversifiées, sont commercialisées en circuits courts (marchés locaux), tandis que, les exploitations en choux fleurs, choux, céleris et endives répondent à la demande des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) commerciales en vendant leur production via des coopératives comme la SIPEMA ou à des négociants. Ce modèle de commercialisation demande une standardisation des produits (calibrage et visuel) répondant à des critères jugés très stricts par certains, ce qui contraint les modes de productions et peut entraîner un manque à gagner si les produits ne sont pas conformes. De plus, les produits provenant du marais ne sont pas démarqués des autres productions car il n'y a pas d'identification spécifique du chou-fleur audomarois dans les GMS. Ce modèle est rémunérateur et est adapté à certaines exploitations maraîchères.

C'est pourquoi, au fil des discussions dans les différents groupes, il a été convenu que les réflexions menées pour la diversification des modes de commercialisation ne devaient pas pénaliser ce mode de commercialisation existant et que la coexistence des modèles et des filières était primordiale. En ce sens, certains acteurs ont notamment souligné qu'il ne serait pas possible de tout diversifier et que ce ne serait pas une solution miracle adaptée à tous les maraîchers.

De nombreuses réflexions ont été menées depuis des années concernant la diversification des modes de commercialisation et la valorisation des productions. En 2022, la loi Egalim imposera aux restaurations collectives d'avoir un pourcentage d'approvisionnement en labels de qualité et en bio. Bien que certains participants aient souligné des points de vigilances à avoir concernant cette loi, notamment le problème des périodes creuses (vacances scolaires) qui tombent dans les périodes de fortes productions agricoles, une grande partie des participants à l'atelier pensent que cette nouvelle loi permettrait l'ouverture de nouveaux marchés. De plus, cette loi répond à une tendance sociétale de changement d'habitude de consommation. La demande en produits locaux et bio tend à augmenter. Certains participants affirment qu'il n'y a pas assez de maraîchers bio pour répondre à la demande de la région tandis que d'autres participants répondent qu'il n'y a pas assez de demande : « Dans l'audomarois ça ne marche pas, à Lille oui, ici non ! ». Face à ce débat, les participants ont

---

<sup>1</sup> BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

demandé qu'une étude soit produite ou que des éléments soient présentés pour savoir s'il y a réellement une augmentation de la demande en bio.

Beaucoup de participants ont proposé de nouveaux modes de commercialisation pour répondre à la demande et ont souligné que ces modes de commercialisation et de valorisation des produits pourraient être engagés par les exploitations existantes ou correspondre aux attentes des exploitants qui pourraient venir s'installer.

Enfin, la valorisation des productions a été envisagée, dans certains groupes, en association avec l'activité touristique. Les maraîchers pourraient se saisir de l'attractivité du marais pour penser à des systèmes de vente directe auprès des touristes. Le coût important de la logistique des circuits courts a été partagé, pour chaque proposition, il faut pouvoir garantir au producteur un revenu décent en intégrant le coût de production et celui de la commercialisation.

### **Thème 3 : Production maraîchère**

Le marais Audomarois produit majoritairement du chou-fleur, une culture à forte valeur ajoutée grâce à sa précocité qui permet de le vendre à bon prix. Cette précocité est dépendante d'un sol tourbeux et de la présence d'eau en permanence. Cependant, les échanges ont fait émerger la question de la pérennité des activités maraîchères à travers la monoculture du chou-fleur. En effet, pour certains, la monoculture entraîne un risque élevé si des années de mauvaise vente se succèdent ou si des événements (forte pression des ravageurs des cultures, fortes précipitations, retrait réglementaire de produits phytosanitaires par exemple) altèrent la production en quantité comme en qualité.

Le potentiel agronomique du marais pourrait permettre de diversifier les productions sur de nombreux légumes. Cependant, cette diversification nécessiterait de faire très attention aux nouvelles machines qui pourraient rentrer dans le marais. Les infrastructures ainsi que les sols étant fragiles, il faut veiller à adapter les cultures en fonction de ces critères. Parallèlement, certains participants ont mis en évidence que si la diversification était engagée sur les terres actuellement en chou-fleur, cela entraînerait des problèmes au niveau des volumes de production : les maraîchers souhaitent pouvoir assurer un volume et une qualité constante pour les marchés d'expédition. Certains participants ont noté que la diversification devait être liée à une démarche de préservation de l'environnement et que « *le cadre particulier que présente le marais est un levier pour le promouvoir à travers la sortie des produits phytosanitaires* ».

Quelques participants ont évoqué l'impact des pesticides sur l'environnement et leur toxicité pour les producteurs et les riverains. Il a été proposé de créer un casier d'expérimentation pour le bio pour « *ne pas mélanger le bio et le conventionnel* ». Un participant a souhaité faire remarquer qu'il y avait déjà de nombreuses productions produites sur le marais ce qui montrait la possibilité de diversifier davantage mais que les clients n'avaient pas connaissance de cette diversification. Enfin, il a été noté à de nombreuses reprises le lien entre la production, la valorisation du produit et la commercialisation : « *le choix des débouchés détermine le choix des modèles de production* ».

### **Thème 4 : Accessibilité des parcelles**

Plusieurs ponts cruciaux à l'activité maraîchère sont dans un état de dégradation avéré et le tonnage et la largeur des convois agricoles ne correspondent pas toujours à la capacité des ponts. Il a été noté qu'il était primordial de se pencher sur la question de l'accessibilité et de recentrer les budgets alloués sur ce point car, si les ponts ne sont plus entretenus, il y a un risque d'abandon de certaines parcelles. Cependant, la réfection de tous les ponts à un tonnage supérieur (pouvant aller jusqu'à 25 tonnes) serait un investissement lourd pour la collectivité. Un groupe d'échange a noté qu'il faudrait pouvoir étudier le potentiel économique de l'exploitation avant de faire des investissements sur l'accessibilité et de concentrer les investissements là où le mode d'exploitation engagé nécessite un accès particulier. Des zones pourraient être hiérarchisées pour une production adaptée à l'accessibilité (la production légumière diversifiée sur petites surfaces ne nécessitant pas de machines agricoles lourdes, par exemple).

## Thème 5 : Gestion des ressources eau et sol

Plusieurs groupes d'échanges ont discuté de la problématique de préservation de la ressource en eau. Aujourd'hui, le niveau d'eau des casiers hydrauliques<sup>2</sup> est géré par des associations ou des particuliers. Pour la partie maraîchère du marais, l'enjeu est d'avoir une gestion permettant de ne pas avoir d'inondation en cas de grosses pluies et de permettre aux engins agricoles de travailler plus tôt en fin d'hiver, le niveau d'eau est donc géré selon ces critères. Cependant, il a été noté que « *les berges qui s'écroulent ce n'est pas uniquement à cause des rats. C'est la détérioration de la tourbe* ». Les sols tourbeux du marais (environ 50% de la surface totale du marais) sont sensibles à la mise à l'air : l'abaissement de la lame d'eau crée des conditions favorables à la dégradation de la tourbe provoquant ainsi l'affaissement des parcelles, fragilisant les infrastructures et augmentant la sensibilité aux crues, en plus de relargage massif de gaz à effet de serre. Une fois la tourbe dégradée par minéralisation et oxydation, la perte topographique est irréversible. Certains participants l'ont notamment constaté : « *certaines parcelles sont descendues* ». De plus, cette dégradation de la tourbe entraîne une dégradation de la qualité agronomique du sol. Il a donc été souligné que le niveau de l'eau devait être géré en prenant en compte ces facteurs. Cependant, ce niveau ne peut pas être uniforme sur le marais. Un participant a proposé l'installation de nouvelles vannes ou le remplacement d'anciennes pour permettre une gestion dynamique du niveau d'eau.

Enfin, un groupe a noté que, face au changement climatique, la quantité d'eau disponible risque de diminuer tandis que sa demande risque d'augmenter. L'eau est indispensable à l'activité d'élevage et de maraîchage, c'est pourquoi l'adaptation des pratiques culturelles face au changement climatique doit être anticipée pour ne pas être subie. Un second groupe se préoccupe de l'impact que pourrait avoir l'élévation du niveau de la mer sur le marais et a demandé si celle-ci avait été calculée.

## Thème 6 : Lien agriculture - tourisme

Le marais cultivé est l'un des quatre piliers du marais Audomarois, avec la biodiversité, l'eau et le marais habité, il est mis en avant notamment par les entreprises touristiques. Pourtant les agriculteurs sont souvent pointés du doigt comme étant des pollueurs contribuant à la dégradation de l'environnement : « *dans la presse, l'agriculture est toujours représentée par une photographie de pulvérisateur* ». Certains agriculteurs ont partagé le sentiment d'être blessé par cette image qui est renvoyée de leur travail et ils ont exprimé leur difficulté à se passer des produits phytosanitaires et leurs efforts à les limiter malgré le manque d'aide allouée. Certains participants pensent qu'il faudrait pouvoir montrer aux citoyens que les agriculteurs sont des partenaires dans la préservation du patrimoine naturel. Cette communication peut notamment passer par du temps consacré aux touristes mais ce temps devrait être rémunéré. L'activité touristique pourrait être une opportunité financière de diversification pour les exploitations en envisageant des programmes d'accueil à la ferme par exemple. Enfin, deux groupes ont évoqué la possibilité de faire payer une taxe aux entreprises touristiques, sur le prix des billets par exemple, pour rémunérer les personnes qui entretiennent le paysage que ces mêmes entreprises « vendent ».

## Thème 7 : Lutte contre les ravageurs

Les ravageurs (principalement les rats musqués et les cygnes) sont la première préoccupation des agriculteurs. Les dégâts représentent des pertes économiques importantes et sont démoralisants pour les exploitants. Le contrôle des populations de ravageurs est donc « *essentiel au maintien de l'activité maraîchère existante et à l'installation de jeunes* ». Il a été souligné que lorsque la population maraîchère était plus importante, la gestion était plus simple. Mais aujourd'hui, face à

---

<sup>2</sup> 20% de la superficie du marais est endigué sous la forme d'une vingtaine de casiers hydrauliques. Les terres qui composent ces casiers sont utilisées diversement, principalement pour des cultures maraîchères, des prairies et plus rarement pour préserver des habitats naturels.

l'agrandissement des exploitations, la population de nuisibles est plus difficilement contrôlable. De plus, des participants pensent que « *les parcelles non exploitées (en friches ou peupleraies) sont des sources de contamination des parcelles maraîchères* ». La collectivité doit donc pouvoir augmenter les moyens pour le piégeage dans une volonté de « solidarité territoriale ». Il a été remarqué que la collectivité s'était saisie de ce problème. Par conséquent, les maraîchers sont dans l'attente de voir si les moyens mis seraient suffisants pour endiguer le problème.

→ La lutte contre le rat musqué a été renforcée par le doublement des effectifs de piégeurs professionnels au dernier trimestre 2019, de nouveaux types de pièges et la coordination du piégeage. Les agriculteurs seront conviés à échanger autour des premiers résultats pour améliorer la lutte. Concernant le cygne, un nouveau dossier de demande de régulation porté par le Parc Naturel Régional et la Chambre d'Agriculture a été déposé pour évaluation auprès des instances nationales fin 2019 pour la période 2020-2025. La méthode présentée proposera plus de souplesse pour plus de réactivité, mais elle sera aussi plus exigeante du respect des engagements pris par les uns et les autres.

## **Thème 8 : Aides au maintien de l'agriculture**

Les particularités du marais Audomarois entraînent certes certains avantages pour la production, mais aussi de nombreuses contraintes telles qu'un manque d'accessibilité, de nombreux nuisibles, des petites parcelles, la proximité à l'eau, etc. Ces contraintes entraînent des coûts plus importants, notamment pour le curage des fossés et l'entretien des berges mais aussi une perte de temps pour aller d'une parcelle à une autre, et une perte de production à cause des dégâts par les nuisibles. Un des groupes a noté que le marais était considéré comme un bien commun et que les agriculteurs qui l'entretiennent devraient pouvoir bénéficier d'une prime pour leurs actions. Cependant, malgré de nombreux dossiers portés par les élus locaux auprès des instances gouvernementales, ces propositions n'ont jamais abouti.

→ Ce thème est transversal aux autres thèmes, il sera donc traité par l'ensemble des différents groupes d'échange.